LE PREFET
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DE LA REGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction Régionales des Affaires Culturelles 5, rue Salle l'Evêque 34026 MONTPELLIER DROITS

Dépôt N° Publié et arregistre à la Conservation des l'ypothèques d'Atèr

15 JUIL. 1987!

SALAIRES

10 17 4502 N° 3 1

870504

TOTAL

3000

Conservateur

Portant inscription de certaines parties
de l'ancienne gare de Ners
à BOUCOIRAN-ET-NOZIERES (Gard)
sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

ARRETE

LE PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE L'HERAULT Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n°61.428 du 18 avril 1961;
- VU le décret n°82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de Région ;
- VU le décret n°84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les Monuments Historiques et à l'inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ;
- VU le décret n°84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de Région une Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique;
- La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Languedoc-Roussillon entendue en sa séance du 16 mars 1987;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;
- CONSIDERANT que l'ancienne gare de Ners à BOUCOIRAN-ET-NOZIERES (Gard) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son ancienneté dans l'histoire du chemin de fer en France, de la qualité de son architecture et de son originalité dans la région ainsi que de la notoriété de son commanditaire Paulin Talabot,

.../...

- Article 1er : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les façades et les toitures de l'ancienne gare de Ners à BOUCOIRAN-ET-NOZIERES (Gard) située sur la parcelle n°196 d'une contenance de 18a 19ca figurant au cadastre section B2 et appartenant à la Société Nationale des Chemins de Fer Français 88, rue Saint-Lazare PARIS IXème, depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.
- Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.
- Article 3 : Il sera notifié au Commissaire de la République du Département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

POUR L7

ffaire

Commis

Le Sedréta

de la Paç

Fait à MONTPELLIER, le

25 JUIN 1987

Copie sorifiée conforme à l'originat

Pourampliation

çoks DENIS

